

7.3.6. Rachat par la Société de ses propres actions

7.3.6.1. Renseignements concernant les rachats opérés au cours de l'exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, la Société a procédé au rachat de 3 000 000 de ses propres actions, conformément à l'autorisation votée par l'Assemblée Générale du 18 avril 2019.

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations effectuées dans ce cadre, et l'utilisation faite des titres rachetés par finalité :

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	8 ^e résolution du 18 avril 2019
Date d'expiration de l'autorisation	17 octobre 2020
Plafond des rachats autorisés	10 % du capital social à la date de réalisation des rachats (soit à titre indicatif 56 039 665 actions au 31 décembre 2018)
Prix d'achat maximum par action (hors frais)	270 €
Finalités autorisées	Annulation Actionnariat salarié Attribution gratuite Liquidité et animation du marché Croissance externe
Conseil d'Administration ayant décidé les rachats	30 juillet 2019
Finalité des rachats	Annulation
Période des rachats opérés	Du 28 août au 7 octobre 2019
Nombre de titres rachetés	3 000 000 *
Prix d'achat moyen par action	248,49 € **
Utilisation des titres rachetés	Annulation

* Ces actions ont été annulées le 31 octobre 2019.

** Avant frais.

7.3.6.2. Opérations réalisées par L'Oréal sur ses propres titres en 2019

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2019 dont :	0,000 %
• adossé à des plans d'options d'achat d'actions	0,000 %
• adossé à des actions conditionnelles	0,000 %
• destiné à être annulé	0,000 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	6 268 939
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31.12.2019	0
Valeur nette comptable du portefeuille au 31.12.2019	0
Valeur de marché du portefeuille au 31.12.2019	0

Flux bruts cumulés

	Achats	Ventes/Transferts *
Nombre de titres	N/A	N/A
Cours moyen de la transaction	N/A	N/A
Prix d'exercice moyen	N/A	N/A
Montants	N/A	N/A

* Levées et annulations d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux de sociétés du Groupe.

Il n'a pas été fait usage de produits dérivés pour procéder au rachat d'actions. Il n'existe pas de position ouverte à l'achat ni à la vente au 31 décembre 2019.

7.3.6.3. Renouvellement par l'Assemblée Générale de l'autorisation donnée au Conseil d'opérer sur les actions de la Société

Par le vote d'une nouvelle résolution, l'Assemblée pourrait donner au Conseil d'Administration les moyens lui permettant de poursuivre une politique de rachat.

Cette autorisation serait donnée pour une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée et le prix d'achat par action ne pourrait pas être supérieur à 350 euros (hors frais), étant entendu qu'en cas de dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société, le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale, faire usage de cette autorisation pendant la durée de l'offre.

La Société pourrait acheter ses propres actions en vue de :

- leur annulation ;
- leur cession dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié et leur affectation à des attributions gratuites d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux du Groupe L'Oréal ;
- l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'autorisation porterait sur un maximum de 10 % du capital soit, à titre indicatif, 55 811 720 actions pour un montant maximum de 19 534 102 000 euros au 31 décembre 2019, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

L'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris en tout ou partie, par l'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tous instruments financiers et produits dérivés (voir la résolution n° 11 présentée dans le texte des projets de résolutions).